

GAc – LETTRE FFGym n°2 – Février 2022

1. Minimas Performance & Elite

Ci-dessous, les minimas qualificatifs pour les Championnats de France des catégories Performance et Elite de la saison 2021-2022. Pour les catégories Performance, cette qualification est également soumise au numerus clausus.

Filière	catégorie	unité	Minima
Performance	NB 8-15 ans	toutes	20 points
	NB Toutes catégories	toutes	21 points
	NA Toutes catégories	duo F, duo H, duo Mx	42 points
	NA Toutes catégories	trio, quatuor	44 points
Elite	Avenir	toutes	26,5 points
	Espoir	toutes	46,5 points
	Junior	duo F	69 points
	Junior	duo H, duo Mx, trio, quatuor	69,5 points
	Senior	duo F	71 points
	Senior	duo H, duo Mx, trio, quatuor	71,5 points

2. Quotas en filière fédérale

Ci-dessous, les quotas attribués par région et par catégorie en filière fédérale, établis à partir des engagements en début de saison.

Quotas qualificatifs Trophée Fédéral GAc 2022	Fédéral B 7-13 ans		Fédéral B TC		Fédéral A 7-14 ans		Fédéral A TC		Total (par région)		
	duos	trios	duos	trios	duos	trios	duos	trios			
Auvergne-Rhône-Alpes	8	6	2	7	6	4	4	5	6	3	51
Bourgogne-Franche-Comté	2	2	2	4	5	2	3	2	2	4	28
Grand Est	4	4	0	11	12	2	2	8	9	4	56
Hauts-de-France	2	3	1	2	3	0	2	7	5	2	27
Ile-de-France	11	7	2	5	4	1	4	4	2	5	45
Normandie	2	3	1	2	3	2	2	2	3	2	22
Nouvelle-Aquitaine	4	2	0	2	2	0	0	2	1	0	13
Occitanie	4	4	3	2	3	2	4	2	0	6	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	4	1	4	2	2	2	2	2	1	23
Regroupement	4	1	0	1	0	1	0	1	1	0	9
Total (par catégorie)	44	36	12	40	40	16	23	35	31	27	304*

* à ce total il convient d'ajouter les unités qualifiées par les territoires d'Outremer.

Pour faire suite aux dernières Newsletters de la FIG et aux cours de juges internationaux, des modifications et/ou clarifications sont apportées concernant la Brochure des Programmes et le Guide de la Notation.

3. Jugement à l'exécution

Éléments individuels et série d'éléments individuels :

Dans le guide de la notation, édition novembre 2021, page 1, rayer le paragraphe suivant :

~~**Pénalité max/élément individuel** = 1 point quel que soit le nombre de partenaires à le réaliser (même si les pénalités doivent être ajoutées pour CHACUN des partenaires)~~

~~*Exemple en trio* : les trois partenaires réalisent une souplesse arrière sur un bras : la voltigeuse tombe et les deux porteuses ont les jambes fléchies : la pénalité est de 1 point pour l'ensemble des trois partenaires.~~

Et le remplacer par :

Pénalité max/élément individuel = L'exécution des éléments individuels (**simple ou en série**) de chacun des gymnastes est évaluée séparément, jusqu'à une déduction maximale de 1,0 point pour **chaque** partenaire.

- *Exemple 1 Trio féminin :*

Voltigeuse :	rondade salto	= 1 série (2 éléments) → max 1 point déduction
Porteuse 1 :	rondade flip salto	= 1 série (3 éléments) → max 1 point déduction
Porteuse 2 :	rondade flip salto tendu	= 1 série (3 éléments) → max 1 point déduction

- *Exemple 2 Trio féminin :*

Éléments (non réalisés en série):

Voltigeuse :	1) Valdez	2) poirier	3) Saut 360° arrivée grand écart
Porteuse 1 :	1) flip à genou	2) poirier	3) Saut 360° arrivée grand écart facial
Porteuse 2 :	1) Valdez	2) ATR	3) Valse 360°

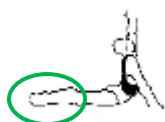
→ Dans ce cas, chaque élément de chaque partenaire est évalué séparément.

Positions de P ou de V particulières (à ajouter dans le guide de la notation au chapitre "Exécution"):

La position de porteur assis doit montrer une position des jambes de P serrées ou écartées à moins de 90°. Au-delà de cette angulation, une pénalité de 0,3 est appliquée.



En position de porteur allongé en extension dorsale, l'écart de jambes autorisé ne doit pas excéder la largeur des épaules. Au-delà de cette angulation, une pénalité de 0,3 est appliquée.



4. Jugement à la difficulté

Changement de position de P et V en duo, ou transition en groupe avec changement de position de V :

Afin d'être reconnu en difficulté, le changement de position ou la transition doit débiter par un mouvement du (de la) porteur(se) en duo ou de la base en groupe, puis être accompagné par le changement de position de V.

Réalisation des éléments individuels

La newsletter FIG n° 17 a apporté une correction relative à la réalisation des éléments individuels dans le programme par groupe d'âges 11-16 (article 5.6 page 9).

Par conséquent, dans la **brochure des programmes**, page 24 paragraphe 2C1b, (Elite Avenir) et page 31 paragraphe 2B1b (Elite espoir), à la ligne du tableau "conditions de réalisation" ajouter la mention suivante : Réalisation des éléments simultanément **ou en cascade** par tous les partenaires.

Dans le **guide de la notation**, page 17, modifier ainsi le paragraphe suivant :

* Précisions concernant les éléments individuels dans **toutes** les catégories ~~ELES et ELAV~~ : Les éléments individuels doivent être réalisés simultanément **ou en cascade** par tous les partenaires (~~dans les autres catégories, ils peuvent être réalisés simultanément ou en cascade~~)

Pénalité pour erreur de carte

Pour toutes les catégories, la pénalité pour erreur de carte s'applique lorsque l'ordre des éléments déclaré diffère de celui effectivement réalisé par les gymnastes (0,3, applicable une seule fois par exercice)

Une différence est à opérer entre les catégories quant au cas suivant : un élément non déclaré est réalisé en remplacement d'un élément déclaré et remplit ainsi une exigence spécifique.

→ en Fédéral A & B, National B, Elite Avenir et Elite Espoir : l'exigence spécifique est reconnue, la difficulté n'est pas accordée et une pénalité de 0,3 pour erreur de carte est appliquée par le juge à la difficulté.

→ en National A TC, Elite Junior et Elite Senior : l'exigence spécifique est reconnue et la difficulté n'est pas accordée.

5. Clarifications sur les programmes

Précision concernant la base suivante pour les catégories fédérales et nationales B :

Les positions suivantes sont considérées comme des variantes de la base :

- Fédéral Trio positions variées H4, I4 ; équerre I6, J6 ;
- Fédéral Quatuor positions variées I4, J4 ;
- NB Trio positions variées / équerre F1 ; ATR E1 ;
- NB Quatuor positions variées / équerre D2a, F2a ; ATR G2b.



Clarification série d'éléments technique Elite Avenir

Afin de clarifier ce nouvel exercice suite aux questions soulevées lors du recyclage des juges, les précisions suivantes sont apportées dans la brochure des programmes page 23 paragraphe 2B ligne du tableau "contenu".

Après une entrée par un angle du praticable (qui constitue le déclenchement du chronomètre), les gymnastes doivent réaliser dans l'ordre :

- Une marche jusqu'à la position de départ qui doit être marquée ;
- Un déplacement librement chorégraphié vers l'élément collectif 1 ;
- (placement / montée libre) Élément collectif 1 (retour au sol libre) ;
- Déplacement libre avec un passage identique et synchronisé ;
- (placement / montée libre) Élément collectif 2 (retour au sol libre) ;
- Déplacement libre avec un passage au sol simultané ;
- (placement / montée libre) Élément collectif 3 (retour au sol libre) ;
- Un déplacement librement chorégraphié vers la position de fin ;
- Position de fin libre qui doit être marquée et qui constitue l'arrêt du chronomètre.

Excellente saison compétitive à tous !

La CNS GAc
cmsgac@ffgym.fr